

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD1677

présenté par  
Mme Kerbarh, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« injonction dans le délai imparti par la mise en demeure »

les mots :

« mise en demeure dans le délai imparti ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.